

États financiers consolidés de

**LE CONSEIL SCOLAIRE DE
DISTRICT CATHOLIQUE DU
NOUVEL-ONTARIO**

et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états
Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

RAPPORT DE LA DIRECTION

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 août 2019

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

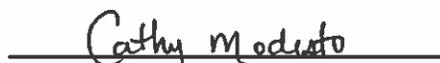
La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.


Directrice de l'éducation


Surintendante d'affaires et de finances

le 5 décembre 2019



KPMG s.r.l.
Claridge Executive Centre
144, rue Pine
Sudbury Ontario P3C 1X3
Canada
Téléphone (705) 675-8500
Télécopieur (705) 675-7586

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario « l'entité », qui comprennent

- l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2019
- l'état des résultats et du surplus accumulé consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution de la dette nette consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes consolidées, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario au 31 août 2019, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidé, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada

le 5 décembre 2019

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

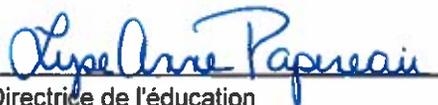
État de la situation financière consolidé

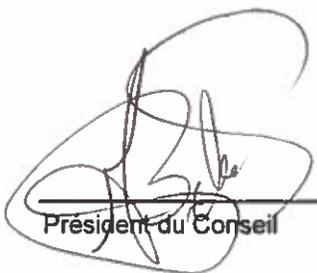
Au 31 août 2019, avec chiffres correspondants de 2018

	2019	2018
Actif financier		
Liquidités	2 512 068 \$	13 278 612 \$
Comptes débiteurs (note 2)	57 158 010	50 448 189
Total de l'actif financier	59 670 078	63 726 801
Passif financier		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	11 522 665	11 486 355
Dettes à long terme (note 5)	39 060 796	42 304 016
Revenus reportés (note 6)	2 010 667	2 791 255
Avantages sociaux futurs (note 7)	2 040 705	2 744 853
Apports en capital reportés (note 8)	113 212 985	109 653 604
Total du passif financier	167 847 818	168 980 083
Dette nette	(108 177 740)	(105 253 282)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 9)	1 205 752	1 269 668
Immobilisations corporelles (note 10)	125 494 287	122 332 135
Total de l'actif non financier	126 700 039	123 601 803
Réclamations (note 15)		
Engagements (note 17)		
Surplus accumulé (note 11)	18 522 299 \$	18 348 521 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:


Directrice de l'éducation


Président du Conseil

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019, avec chiffres correspondants de 2018

	Budget 2019	Résultats 2019	Résultats 2018
Revenus :			
Subventions provinciales			
- pour les besoins des élèves	115 303 814 \$	114 537 953 \$	111 924 993 \$
- autres	2 593 255	3 140 993	3 141 962
- amortissement des apports en capital reportés (note 8)	5 965 652	6 407 436	5 785 149
Subventions fédérales et droits de scolarité			
- Premières nations	294 765	396 805	276 641
Autres revenus - conseils scolaires	25 000	250 614	104 178
Autres droits de scolarité et revenus	1 977 255	1 971 016	2 600 686
Revenus de placement	60 000	145 570	257 403
Collecte de fonds des écoles	2 400 000	2 527 217	2 467 288
Total des revenus	128 619 741	129 377 604	126 558 300
Dépenses (note 13) :			
Enseignement	89 593 358	89 895 263	87 904 783
Administration	5 761 267	5 037 618	5 058 242
Transport	6 924 779	6 889 273	6 856 992
Installations destinées aux élèves	19 503 422	20 479 164	19 802 567
Autres dépenses	3 800 822	4 404 029	4 617 666
Activités financées par les écoles	2 435 000	2 498 479	2 338 659
Total des dépenses	128 018 648	129 203 826	126 578 909
Surplus (déficit) annuel	601 093	173 778	(20 609)
Surplus accumulé, début de l'exercice	18 348 521	18 348 521	18 369 130
Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 11)	18 949 614 \$	18 522 299 \$	18 348 521 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019, avec chiffres correspondants de 2018

	Budget 2019	Résultats 2019	Résultats 2018
Surplus (déficit) annuel	601 093 \$	173 778 \$	(20 609) \$
Immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 145 970)	(10 092 666)	(9 338 764)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 488 728	6 930 514	6 308 228
	(5 056 149)	(2 988 374)	(3 051 145)
Frais payés d'avance :			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(1 205 752)	(1 269 668)
Utilisation de frais payés d'avance	1 269 668	1 269 668	1 082 644
	1 269 668	63 916	(187 024)
Augmentation de la dette nette	(3 786 481)	(2 924 458)	(3 238 169)
Dette nette, début de l'exercice	(105 253 282)	(105 253 282)	(102 015 113)
Dette nette, fin de l'exercice	(109 039 763) \$	(108 177 740) \$	(105 253 282) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019, avec chiffres correspondants de 2018

	2019	2018
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus (déficit) annuel	173 778 \$	(20 609) \$
Rajustements pour :		
Postes hors caisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 930 514	6 308 228
Amortissement des apports en capital reportés	(6 407 436)	(5 785 149)
	696 856	502 470
Sources et (utilisations) :		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(8 848 291)	15 745
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	36 310	1 298 211
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(780 588)	1 043
Diminution des avantages sociaux futurs	(704 148)	(560 841)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	63 916	(187 024)
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	(9 535 945)	1 069 604
Opérations liées aux immobilisations :		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(10 092 666)	(9 338 764)
Financement :		
Diminution des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario immobilisations approuvées	2 138 470	1 950 297
Dette remboursée	(3 243 220)	(3 147 785)
Augmentation des apports en capital reportés	9 966 817	9 302 121
Changement net des liquidités liées au financement	8 862 067	8 104 633
Changement net des liquidités	(10 766 544)	(164 527)
Liquidités, début de l'exercice	13 278 612	13 443 139
Liquidités, fin de l'exercice	2 512 068 \$	13 278 612 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Conventions comptables importantes (suite) :

a) Référentiel comptable (suite) :

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario « le Conseil » et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Conventions comptables importantes (suite) :

d) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fourniture initiale des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5 - 15
Matériels informatiques	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Conventions comptables importantes (suite) :

d) Immobilisations corporelles (suite) :

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à préparer le terrain pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service de façon permanente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état de la situation financière consolidé comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas parmi les actifs dans ces états financiers.

e) Revenus reportées :

Certains montants reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

f) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ou toutes contributions sous forme d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les autres apports grevés d'affection reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Conventions comptables importantes (suite) :

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et d'assurance mort accidentelle et mutilation, d'assurance santé et de soins dentaires, des gratifications de retraite ainsi qu'une assurance pour l'indemnisation des travailleurs. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les Directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : FEESO, AEFO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : SCFP ainsi que les employées et employés non syndiqués, y compris les Directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO et de la FENSÉO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du Conseil à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation/employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil ne gère plus les avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie pour ses employés. Les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), incluant le financement additionnel du ministère de l'Éducation sous la forme d'une contribution de la Couronne et un ajustement pour la stabilité.

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le Conseil permet aux retraités précédemment représentés par le SCFP de maintenir des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie.

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Conventions comptables importantes (suite) :

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul actuariel. Des prévisions relatives à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte sont faites par la direction.

Le coût des gratifications de retraite est déterminé de façon actuarielle en utilisant le salaire de l'employé, les jours de maladie accumulés (le cas échéant) et les années de service au 31 août 2012 ainsi que la meilleure estimation de la direction des taux d'actualisation. Les gains et pertes actuariels découlant de la modification du taux d'actualisation sont amortis sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les prestations de retraite auto-assurées et les autres avantages sociaux futurs qui sont acquis ou accumulés au cours des périodes de service assurées par les employés, comme les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, le coût est déterminé de façon actuarielle en utilisant la méthode des avantages projetés au prorata du service. Selon cette méthode, les coûts des avantages sont comptabilisés sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les obligations auto-assurées découlant d'événements particuliers, tels que les indemnités d'accident du travail et d'assurance invalidité de longue durée, le coût est immédiatement comptabilisé dans la période pendant laquelle les événements se produisent. Les gains et les pertes actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

- ii) Les coûts des prestations de régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises, tels que les rentes du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur dues au régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la couverture des employés au cours de la période.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

1. Conventions comptables importantes (suite) :

h) Transferts gouvernementaux :

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent les subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme recettes dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

i) Montants budgétés :

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

j) Utilisation des prévisions :

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) Recettes de l'impôt foncier :

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

2. Comptes débiteurs :

	2019	2018
Gouvernement de l'Ontario	50 468 258 \$	43 369 272 \$
Conseils scolaires	44 542	215 654
Gouvernement du Canada	2 635 434	2 699 639
Municipalités	1 541 052	1 513 594
Autres	2 468 724	2 650 030
	57 158 010 \$	50 448 189 \$

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2019, le Conseil a un compte débiteur envers la province de 40 920 668 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2018 – 43 059 138 \$).

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1er septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subvention différés inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2019 est 7 707 247 \$.

3. Marge de crédit :

Le Conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 10 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par l'Office ontarien de financement. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2019, le solde se chiffre à Nul \$ (2018 - Nul \$).

4. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2019	2018
Liés à la paie	2 728 348 \$	3 473 492 \$
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	1 221 342	1 148 860
Divers	5 469 283	4 941 397
Municipalités	3 962	1 773
Dus à d'autres conseils scolaires	2 099 730	1 920 833
	11 522 665 \$	11 486 355 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

5. Dettes à long terme :

La dette nette à long terme comptabilisée comprend :

	2019	2018
Caisse Populaire (a)	2 432 414 \$	3 120 306 \$
Office ontarien de financement (b)	36 628 382	39 183 710
	39 060 796 \$	42 304 016 \$

a) Le prêt à long terme émis par la Caisse Populaire porte les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
2 432 414 \$	3,08 %	2023

b) Les prêts à long terme émis par l'Office ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
3 126 446 \$	2,74 %	2021
3 251 858	4,56 %	2031
1 951 285	4,90 %	2033
5 245 403	5,06 %	2034
1 790 706	5,23 %	2035
1 777 514	3,97 %	2036
1 931 337	3,56 %	2037
3 588 563	3,80 %	2038
5 586 436	3,80 %	2038
1 142 574	3,80 %	2038
6 910 352	3,80 %	2038
325 908	4,00 %	2039

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

5. Dettes à long terme (suite) :

- b) Les prêts à long terme émis par l'Office ontarien de financement portent les conditions suivantes (suite) :

Les versements du capital et des intérêts sur les dettes nettes à long terme échues au 31 août 2019 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2020	3 342 012 \$	1 537 580 \$	4 879 592 \$
2021	3 437 214	1 420 798	4 858 012
2022	2 884 847	1 300 557	4 185 404
2023	1 961 905	1 205 646	3 167 551
2024	1 684 323	1 132 598	2 816 921
Par la suite	25 750 495	7 219 832	32 970 327
	39 060 796 \$	13 817 011 \$	52 877 807 \$

6. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé.

Au 31 août 2019, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2018	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2019
Montants affectés par la loi, un règlement ou une entente:					
Enfance en difficulté	457 877 \$	247 892 \$	(119 541) \$	- \$	586 228 \$
Réaménagement de garderies	89 972	-	-	-	89 972
Réfection des écoles	864 376	2 033 583	(429 430)	(2 468 529)	-
Éducation autochtone	256 630	606 016	(81 560)	-	781 086
Autres	1 122 400	517 735	(1 086 754)	-	553 381
Total	2 791 255 \$	3 405 226 \$	(1 717 285) \$	(2 468 529) \$	2 010 667 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

7. Avantages sociaux futurs :

	2019				Total avantages sociaux futurs des employés
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Régimes d'invalidité de longue durée	
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	1 433 719 \$	631 243 \$	87 259 \$	- \$	2 152 221 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(111 516)	-	-	-	(111 516)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	1 322 203 \$	631 243 \$	87 259 \$	- \$	2 040 705 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	43 890 \$	29 147 \$	87 259 \$	- \$	160 296 \$
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/ compressions	42 492	(232 923)	13 994	-	(176 437)
Charges * au titre des avantages sociaux futurs des employés	86 382 \$	(203 776) \$	101 253 \$	- \$	(16 141) \$
Paiements des prestations	253 405 \$	340 130 \$	94 472 \$	\$	688 007 \$

* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

7. Avantages sociaux futurs (suite) :

	2018				
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Régimes d'invalidité de longue durée	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	1 640 122 \$	1 175 149 \$	80 478 \$	- \$	2 895 749 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(150 896)	-	-	-	(150 896)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	1 489 226 \$	1 175 149 \$	80 478 \$	- \$	2 744 853 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	45 065 \$	34 402 \$	80 478 \$	(6 383) \$	153 562 \$
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/compressions	43 545	(12 838)	36 156	96	66 959
Charges * au titre des avantages sociaux futurs des employés	88 610 \$	21 564 \$	116 634 \$	(6 287) \$	220 521 \$
Paiements des prestations	285 634 \$	391 073 \$	103 309 \$	1 346 \$	781 362 \$

* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

7. Avantages sociaux futurs (suite) :

Prestations de retraite :

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2019, le Conseil a cotisé 1 967 170 \$ (2018 – 1 919 414 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite :

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre de prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Le montant des gratifications payable aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

7. Avantages sociaux futurs (suite) :

Prestations de retraite (suite) :

(iv) Assurance vie à la retraite et soins de santé :

Le Conseil continue d'offrir ou subventionne d'une façon indirecte des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé à certains groupes d'employés à partir de leur retraite jusqu'à ce que les membres atteignent l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. À partir du 1er septembre 2013, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne sont plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés :

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

(ii) Prestations d'assurance vie et des soins de santé en cas d'invalidité de longue durée :

Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

7. Avantages sociaux futurs (suite) :

Autres avantages sociaux futurs des employés suite:

(iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2019, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2019.

Hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles :

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2019, reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2019, de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2019. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrit ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	2019	2018
Croissance salariale	2% par année	2% par année
Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	7,25 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 4,5 %	7,75 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 4,0 %
Hausse des coûts d'assurance dentaire	4,5 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 3,0 %	3,75 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 3,0 %
Taux d'actualisation des obligations	2 %	2,90 %
Taux d'inflation	1,5 %	1,5 %

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

8. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensé à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2019	2018
Solde, début de l'exercice	109 653 604 \$	106 136 632 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	9 966 817	9 302 121
	119 620 422	115 438 753
Recettes constatées pour la période	(6 407 436)	(5 785 149)
Solde, fin de l'exercice	113 212 985 \$	109 653 604 \$

9. Frais payés d'avance :

	2019	2018
Consortium du transport	560 041 \$	553 864 \$
FSSBE	471 446	438 336
Autres	174 265	277 468
	1 205 752 \$	1 269 668 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

10. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2018	Ajouts	Dispositions radiations, et ajustements	Solde au 31 août 2019
Terrains	5 218 890 \$	125 849 \$	- \$	5 344 739 \$
Aménagements des terrains	4 621 401	306 039	-	4 927 440
Bâtiments et aménagements des bâtiments	168 302 672	6 154 456	(177 854)	174 279 274
Autres bâtiments	25 066	-	-	25 066
Structures non-permanentes	165 030	-	-	165 030
Construction en cours	2 927 474	3 151 729	-	6 079 203
Mobilier et matériel	1 130 313	22 335	(196 702)	955 946
Fournitures initiales	684 747	-	-	684 747
Matériel informatique et logiciels	3 463 148	332 258	(316 843)	3 478 563
Total	186 538 741 \$	10 092 666 \$	(691 399) \$	195 940 008 \$

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2018	Dispositions, radiations, et ajustements	Amortissements	Solde au 31 août 2019
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	1 245 154	-	321 637	1 566 791
Bâtiments et aménagements des bâtiments	60 247 841	(177 854)	5 717 639	65 787 626
Autres bâtiments	1 043	-	1 253	2 296
Structures non-permanentes	77 563	-	8 264	85 827
Construction en cours	-	-	-	-
Mobilier et matériel	819 010	(196 702)	128 866	751 174
Fournitures initiales	386 346	-	68 475	454 821
Matériel informatique et logiciels	1 429 649	(316 843)	684 380	1 797 186
Total	64 206 606 \$	(691 399) \$	6 930 514 \$	70 445 721 \$

	Valeur comptable nette 31 août 2018	Valeur comptable nette 31 août 2019
Terrains	5 218 890 \$	5 344 739 \$
Aménagements des terrains	3 376 247	3 360 649
Bâtiments et aménagements des bâtiments	108 054 831	108 491 648
Autres bâtiments	24 023	22 770
Structures non-permanentes	87 467	79 203
Construction en cours	2 927 474	6 079 203
Mobilier et matériel	311 303	204 772
Fournitures initiales	298 401	229 926
Matériel informatique et logiciels	2 033 499	1 681 377
Total	122 332 135 \$	125 494 287 \$

a) Actifs en construction :

Les actifs en construction ayant une valeur de 6 079 203 \$ (2018 - 2 927 474 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

11. Surplus accumulé :

Le surplus accumulé se décompose comme suit :

	2019	2018
Surplus :		
Aux fins de conformité – Non affecté		
Fonds de roulement	11 977 185 \$	12 731 020 \$
Aux fins de conformité – affectation interne		
Projets d'immobilisations engagés	1 977 159	2 061 353
Gratifications de retraite	28 981	28 981
Réserves des installations destinées aux élèves	962 177	962 177
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	977 283	948 545
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(2 301 610)	(3 131 484)
Revenus comptabilisés pour les terrains	5 344 739	5 218 890
Autres	(443 615)	(470 961)
Surplus accumulé	18 522 299 \$	18 348 521 \$

12. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2019	2018
Versements sur le capital du passif à long terme	3 243 220 \$	3 147 785 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 163 804	1 724 224
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	443 615	470 960
	4 850 639 \$	5 342 969 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

13. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2019	Résultats 2019	Résultats 2018
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	79 742 581 \$	80 638 910 \$	79 379 284 \$
Avantages sociaux	12 827 367	13 906 962	13 321 117
Perfectionnement du personnel	606 495	435 926	504 075
Fournitures et services	9 037 315	8 207 439	7 938 084
Intérêt	1 594 120	1 607 419	1 697 368
Dépenses de location	492 873	279 813	317 119
Frais et services contractuels	10 803 993	10 206 014	9 899 870
Autres	3 990 176	4 668 787	4 808 146
Dépenses en immobilisations	6 488 728	6 930 514	6 308 228
Activités financées par les écoles	2 435 000	2 498 479	2 338 659
	128 018 648	129 380 263	126 511 950
Pertes (gains) actuarielles constatées (note 7)	–	(176 437)	66 959
	128 018 648 \$	129 203 826 \$	126 578 909 \$

14. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

15. Procès et réclamations légales :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquels ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

16. Consortium du transport :

Les services de transport pour les régions des villes du Grand Sudbury, d'Espanola ainsi que les régions est du Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires. Le 16 juillet 2009, le Consortium a été constitué en personne morale. Le 1^{er} janvier 2010, le conseil scolaire a conclu une entente avec lui pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Consortium, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Le Conseil représente 18,74 % (2018 – 19,29 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2019. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

17. Engagements :

Le Conseil s'est engagé à construire une nouvelle école catholique de langue française dans la région d'Espanola (Ontario). Cette initiative conjointe avec le conseil anglophone Huron-Superior Catholic District School Board a été approuvée par le ministère de l'Éducation et un montant de 14 562 391 \$ représente la part du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario. Au 31 août 2019, les dépenses encourues par le Conseil se chiffrent à 6 332 972 \$.

Le Conseil s'est aussi engagé à construire une nouvelle école catholique de langue française dans les régions de Hanmer et Val Thérèse (Ontario). Le montant approuvé par le Ministère de l'Éducation est 16 463 117 \$. Au 31 août 2019, aucune dépense n'a été encourue par le Conseil.